



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE (DPE2D)

Application_COMPAS : 2024-2025

Affaire suivie par :

Sarah HALIDI

Hajamanana FROGET

Andinani RIDAY

Djamilat-Binti SOUFFOU

Téléphone :

02 69 61 93 09 ou 02 69 61 89 76

ou

02 69 61 92 04

Courriel : dpe@ac-mayotte.fr

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

Monsieur le Recteur

à

Mesdames les tutrices académiques et
Messieurs les tuteurs académiques

S/couvert du chef d'établissement

Mamoudzou, le 22 novembre 2024

Objet : Rapport tuteur académique

Références :

- **Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences du professorat et de l'éducation**
- **Arrêtés du 22 août 2014 publiés au JO n°0196 du 26 août 2014.**
- Lien Guide COMPAS :
<https://portail-semsirh.in.phm.education.gouv.fr/sites/default/files/GuideGestionCompasPDF.pdf>
- Lien classes virtuelles :
<https://portail-semsirh.in.phm.education.gouv.fr/documentation-sirh/compas/classes-virtuelles>

1. Modalités d'évaluation

Vous assurez en qualité de tuteur académique le suivi d'un professeur stagiaire certifié, agrégé, de lycée professionnel, d'EPS, d'un conseiller principal d'éducation ou d'un enseignant contractuel bénéficiaire de l'obligation à l'emploi (BOE) en période probatoire durant cette année scolaire.

Les jurys compétents pour l'évaluation de ces stagiaires se réuniront courant du mois de juin 2024 pour statuer sur leur titularisation. La délibération des jurys se base notamment sur les avis du corps d'inspection établis à partir de la consultation du rapport tuteur et d'un éventuel rapport d'inspection.

Votre rapport d'évaluation rend compte de la progression du stagiaire à partir des visites réalisées. Vous renseignerez le document ci-joint adéquat basé sur les compétences à acquérir en fin d'année de stage, que vous déposerez directement sur l'application COMPAS accessible sur le portail ARENA entre le 25 novembre et le 17 mai 2024.

Les stagiaires auront la possibilité de consulter leur dossier complet y compris votre rapport, directement sur l'application COMPAS la première semaine de juin pour tous les corps.

2. Modalités de connexion

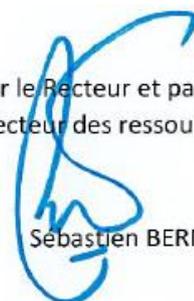
La connexion à l'application COMPAS se fait par le biais du portail Arena / Gestion des personnels / Gestion des enseignants / Suivi des enseignants stagiaires 2nd degré – Gestion. Vous êtes invités à partir du 25 novembre 2024 à y déposer votre rapport.

- Après avoir signé la charte, la page d'accueil s'affiche.
- Cliquez sur l'onglet de votre « Nom Prénom » pour choisir le profil adéquat (tuteur)
- Affichez la base des stagiaires à évaluer en cliquant sur l'onglet « Gestion/Stagiaires ».
- Cliquez sur le nom d'un stagiaire pour ouvrir son dossier et déposer votre rapport

Durant la phase de connexion, vous êtes invités à signaler tout problème relatif à l'accès ou à l'utilisation de COMPAS en déposant un ticket GLPI auprès de la DSI.

Je vous remercie pour votre contribution.

Pour le Recteur et par délégation
Le directeur des ressources humaines



Sébastien BERNARD